



PRIX DU TRAVAIL MANUEL

Règlement

Objectif du Concours :

- ✓ Valoriser le travail manuel et la qualité des personnes engagées dans ces voies professionnelles
- ✓ Mettre en avant et dans la lumière de futurs "manuels" brillants et performants
- ✓ Transmettre les savoir-faire
- ✓ Préparer les étudiants à l'ouverture au monde du travail
- ✓ Prouver que c'est une véritable voie de réussite.

Article 1^{er} :

Le Club d'Entreprises Atout Tricastin, ORANO Tricastin et EDF Tricastin, organisent, sur le territoire, le Prix du Travail Manuel.

Article 2 : Les métiers manuels

Ils relèvent des secteurs d'activité suivants :

- Métiers de bouche
- Métiers d'Art
- Industrie
- Mécanique
- Bâtiment
- De l'Artisanat, en général.

Article 3 : Zone géographique

Le concours est organisé sur le territoire des Intercommunalités Drôme Sud Provence, Rhône-Lez-Provence, la DRAGA et celui de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. (Liste des Communes en annexe)

Ce critère est satisfait, si **au moins l'une des conditions suivantes est remplie :**

- Le candidat réside sur ce périmètre géographique
- L'organisme de formation y est situé
- L'entreprise d'accueil, dans le cadre d'une alternance ou d'un stage, y est implantée.



Article 4 : Statut des candidats

Les candidats sont en cycle de formation dans le cadre de l'alternance (Apprentissage, Contrat de Professionnalisation) ou leur formation exige des périodes de stage en entreprise. Ils participent au concours dans le cadre de leur formation.

Un candidat peut se présenter plusieurs fois à ce concours, dès lors que **l'œuvre qu'il présente est nouvelle et différente** de celle utilisée lors d'une participation précédente.

Les candidats peuvent se présenter à titre individuel ou dans le cadre d'un groupe ou d'un atelier. L'œuvre présentée est, dans cette hypothèse, **le fruit d'un travail commun** et le prix éventuellement attribué, sera partagé équitablement, entre les membres du groupe lauréat.

Article 5 : Modalités du concours

- **Le concours sera organisé sous réserve de l'inscription et de la participation d'au moins 6 candidats.**
- **Pré-inscription :**
Les candidats devront faire connaître, **par mail**, leur volonté de participer au Prix du Travail Manuel, via **un formulaire de pré-inscription** qui leur sera adressé par mail, également, ou qu'ils pourront télécharger sur www.atout-tricastin.fr, **La période de pré-inscription sera close le 31 mars** de l'année d'organisation du concours.
- **Dépôt des dossiers complets :**
Les dossiers complets des candidats **devront parvenir, par mail**, au Club d'Entreprises Atout Tricastin, **au plus tard le 30 avril** de l'année du concours. (contact@atout-tricastin.fr)
- **Sélection des dossiers de candidature :**
12 candidatures seront retenues parmi les dossiers déposés.
Cette sélection sera effectuée sur la qualité du dossier (fond et forme) et sur le projet lui-même, en fonction de sa pertinence par rapport à l'objectif du concours.
Les candidats inscrits seront informés, par mail, de leur admission au concours, ou non, **au plus tard mi-mai.**
- **Présentation devant le Jury : (juin)**
Les candidats admis sont convoqués, par courriel, à présenter leur œuvre devant le jury. Le jour et l'heure de convocation, ainsi que le lieu, leur seront précisés dans ce courriel.
La présentation devant le jury est orale et s'appuie sur un support vidéo et/ou un diaporama, photos, permettant d'expliquer la genèse de l'œuvre et



d'apprécier le travail effectué. **Elle dure 15 minutes maximum. Un temps équivalent d'échanges avec le jury est prévu.**

Si l'œuvre est transportable, elle sera présentée au jury. Si celle-ci ne l'est pas, le candidat s'appuiera sur son seul support visuel.

Présentation collective :

Lorsqu'il s'agit d'une participation collective, **3 candidats maximum** se présenteront devant le jury, au nom de leur groupe de travail.

Les critères appréciés par le jury sont :

- ✓ La présentation du candidat / son expression orale,
- ✓ La pertinence, l'esthétique, l'apparence de l'œuvre
- ✓ Le processus de fabrication, sa complexité
- ✓ L'intérêt du candidat, ses perspectives dans le métier

- Le Jury :

Il est composé de représentants d'AREVA Tricastin et d'EDF Tricastin et d'Adhérents du Club d'Entreprises Atout Tricastin.

Article 6 : Dotation des Prix

3 Prix en numéraire sont décernés. Ils sont intégralement dotés par le sponsoring des entreprises.

Le Jury se réserve le droit d'attribuer, s'il le juge opportun, un Prix supplémentaire : le Prix "Coup de Cœur".

(A titre d'exemple, en 2017, le 1^{er} Prix était doté de 1 000 €, le 2^{ème} Prix, de 500 €, le 3^{ème} de 300 €.)

Article 7 : Remise des Prix

Les Prix seront remis lors d'une cérémonie solennelle à laquelle seront invités les candidats et leur famille, les Chefs d'Entreprise qui accueillent les candidats dans le cadre de leur alternance ou de leurs stages, les professeurs et responsables des établissements de formation, les élus.

Cette cérémonie est prévue mi-juin.

Article 8 : Dates du concours

Les dates mentionnées dans le présent règlement sont données à titre indicatif. Elles seront précisées chaque année d'organisation car susceptibles d'être modifiées en raison, notamment, des vacances scolaires, des dates d'examen, ou des jours fériés.

ANNEXE

Liste des Communes

Drôme Sud Provence :

- LA-BAUME-DE-TRANSIT
 - BOUCHET
 - CLANSAYES
 - DONZÈRE
 - LA-GARDE-ADHÉMAR
 - LES-GRANGES-GONTARDES
 - MALATAVERNE
 - PIERRELATTE
 - ROCHEGUDE
 - ST-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX
 - SAINT-RESTITUT
 - SOLÉRIEUX
 - SUZE-LA-ROUSSE
 - TULETTE
-

Rhône-Lez-Provence :

- BOLLENE
- LAMOTTE DU RHONE
- LAPALUD
- MONDRAGON
- MORNAS

DRAGA :

- Bourg-Saint-Andéol
 - Bidon 07034
 - Gras
 - Larnas
 - Saint-Just-d'Ardèche
 - Saint-Marcel-d'Ardèche
 - Saint-Martin-d'Ardèche
 - Saint-Montan
 - Viviers
-

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien :

- BAGNOLS-SUR-CEZE
- AIGUEZE
- CARSAN
- CAVILLARGUES
- CHUSCLAN
- CODOLET
- CONNAUX
- CORNILLON
- GAUJAC
- GOUDARGUES
- ISSIRAC
- LAUDUN-L'ARDOISE
- LAVAL-SAINT-ROMAN
- LE GARN
- LIRAC
- MONTCLUS
- ORSAN
- LE PIN
- PONT-SAINT-ESPRIT
- LA ROQUE-SUR-CEZE
- SABRAN
- SAINT-ALEXANDRE
- SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES
- SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS
- SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
- SAINT-ÉTIENNE-DES-SORTS
- SAINT-GENIES-DE-COMOLAS
- SAINT-GERVAIS
- SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
- SAINT-LAURENT-DES-ARBRES
- SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
- SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
- SAINT-MICHEL-D'EUZET
- SAINT-NAZAIRE
- SAINT-PAULET-DE-CAISSON
- SAINT-PAUL-LES-FONTS
- SAINT-PONS-LA-CALM
- SAINT-VICTOR-LA-COSTE
- SALAZAC
- TAVEL
- TRESQUES
- VENEJAN
- VERFEUIL